

NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

(Dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 _articles L 2312-1 CGCT et L 2313-1 CGCT)

NB : Les chiffres 2025 sont des estimations

1. Éléments de contexte

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 proposé bien en amont des années précédentes, est un budget adapté au contexte de période préélectorale. Il comporte cependant toutes les prévisions nécessaires aux dépenses certaines et à la poursuite des opérations en cours ou dont le début des travaux est prévu de longue date.

Dans un contexte d'incertitude quant au contenu exact de la future loi de finances 2026 et bien que les communes des DROM semblent une nouvelle fois épargnées à la contribution au redressement des comptes publics nationaux, les prévisions restent prudentes, dans l'attente de la notification des bases fiscales et des dotations (DGF DACOM) de l'Etat

- Compte tenu de la maîtrise des charges de personnel en 2025, la même prévision 2025 est reconduite pour 2026. Ce montant est susceptible d'évolution selon les répercussions éventuelles de la loi de finances et des quotas PEC qui seront déterminés dans le courant du 1^{er} semestre 2026
- Les recettes fiscales sont inscrites avec la prise en compte de la revalorisation annuelle de 1% (Inflation) et +1,7% d'évolution physique des bases.
 - Concernant l'octroi de mer dont le montant notifié ne sera pas atteint en 2025, en conséquence une inscription inférieure de 300k€ à 2025 est prévue pour 2026.
- Les dotations courantes de l'État connaîtront une légère évolution, avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) influencée par l'effet population et une augmentation de la Dotation d'Aménagement des Collectivités d'Outre-Mer (DACOM) de l'ordre de 6%.
- Une enveloppe dédiée aux charges à caractère général stable,
- L'enveloppe dédiée aux associations est reconduite à 1 million d'euros.

2. Priorités du budget en matière d'investissement

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20251217-08DEC2025-2-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Lors du débat d'orientation budgétaire 2026, les projets d'investissements ont été présentés en détail.

Ci-dessous la présentation des principales opérations inscrites au BP 2026 :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
21205A CUISINE CENTRALE	4 110 000 €	3 870 103 €
11813 OPERATION COEUR DE VILLE	2 086 702 €	1 937 000 €
16803 PORTAGE EPFR IMMOBILISE	1 950 000 €	
12804 PARTICIPATION RHI RIVIERE DES GALETS / ZAC MJ	1 580 000 €	- €
19808A VOIE DIRECTE NORD	1 210 000 €	700 000 €
22800A INFRASTRUCTURES DEDIEES AUX VELOS SUR LA POSSESSIO	1 068 000 €	742 900 €
21415 PLATEAU HAND/BASKET/FOOT A 5 SYNTHETIQUE DOS D'ANE	500 000 €	380 000 €
21418 RENOVATION DES INSTALLATIONS ECLAIRAGE SPORTIF	410 000 €	294 930 €
21026 MISE AUX NORMES SALLE FUNERAIRE	320 000 €	146 973 €
18802 PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE	300 000 €	70 000 €
17803A AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	290 000 €	
24500 MODERNISATION SERVICE PUBLIC	271 833 €	54 133 €
19501 REHABILITATION BATIMENT DU CCAS	215 000 €	- €
06814 RECONSTITUTION DE LA PISTE RIVIERE DES GALETS	200 000 €	180 000 €
12802 AMENAGEMENT DU LITTORAL	200 000 €	140 000 €
15215 ACQUISITIONS MODULAIRES	195 000 €	- €
21417 REHABILITATION ET SECURISATION STADE YOURI GAGARIN	150 000 €	- €
21811 GESTION DES EAUX PLUVIALES	150 000 €	150 000 €
18801 RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	70 000 €	- €
20805 MENUISERIE ALUMINIUM BATIMENTS COMMUNAUX	70 000 €	- €
19203 DIAGNOSTIC ET TRAVAUX THERMIQUE CLASSES ECOLES	60 000 €	30 000 €
21208 SECURISATION DES ECOLES	60 000 €	- €
13830 REVISION DU PLU COMMUNE POSSESSION	50 000 €	- €
16805 REMPLACEMENT SOL SOUPLE DANS BATIMENTS COMMUNAU	50 000 €	- €
16806 TRAVAUX D ETANCHEITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	50 000 €	- €
AIRESDEJEU AIRES DE JEUX	50 000 €	
ECOCITE GIP ECOCITE	50 000 €	
Diverses opérations <50k€	326 000 €	30 000 €
Total opérations	16 342 535 €	8 726 039 €
Divers équipements hors opérations	1 563 504 €	200 000 €
Opérations financières	7 200 000 €	16 180 000 €
Total hors opérations patrimoniales	25 106 039 €	25 106 039 €
Opérations patrimoniales	5 000 000 €	5 000 000 €

Le financement de la section d'investissement :

Concernant le financement de la section d'investissement 2026, le budget primitif 2026 prévoit l'inscription de 17 905k€ de dépenses d'équipement, hors travaux en régie, financées par :

Accusé de réception en préfecture

07421974018-20251217-08016205-2-DF

Date de télétransmission : 23/12/2025

Date de réception préfecture : 23/12/2025

- 8 926k€ de subventions d'investissement, représentant ainsi 50%,
- 7 000k€ d'emprunts, soit 39% (dont 1M€ de court terme - avance FCTVA),
- 1 980k€ de ressources propres, soit 11%.

Un financement d'à peine 50% par des subventions reflète la raréfaction des financements, notamment de l'Etat.

3. Ressources et charges de la section de fonctionnement du budget principal

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA PREV 2025	BP2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 395k€	6 748k€	7 451k€	8 013k€	7 758k€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 284k€	30 972k€	33 507k€	35 200k€	36 010k€
014 ATTENUATIONS DE RECETTES	62k€	76k€	449k€	100k€	55k€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 238k€	8 706k€	8 253k€	8 797k€	9 135k€
66 CHARGES FINANCIERES	907k€	969k€	994k€	1 072k€	1 130k€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29k€	6k€	6k€	20k€	30k€
68 DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	112k€	100k€	100k€	100k€	100k€
Total général	45 026k€	47 576k€	50 760k€	53 301k€	54 218k€

Le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général -2,5% comparé au budget primitif 2025 :

La nature 6188 – diverses prestations est en diminution de 208k€ dont -110k€ pour les actions du PAT.

L'évolution des postes énergétique reste constante. Les postes de dépenses qui présentent une augmentation significative sont celles de l'alimentation pour la restauration scolaire (+85k€) et les contrats d'assurance (+ 60k€).

Le chapitre 012 – charges de personnel : voir la rubrique 9 ci-dessous

Le chapitre 65 relatif aux subventions et participations : la grande majorité des sommes de ce chapitre sont destinées aux dépenses de contributions obligatoires (SDIS, SIDELEC, Caisse des écoles, CCAS, associations sous contrat). Le solde restant concerne les subventions à la vie associative, qui sont reconduites à l'identique de la prévision BP2025 (1M€).

Le chapitre 66 relatif aux charges financières : intérêts des emprunts, malgré le niveau de taux moyennement élevé en 2025, le coût moyen de nos emprunts est de 2,12% pour des taux de marchés qui se situent entre 3,5 et 4,5% en 2025.

Au chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles : une enveloppe prudentielle de 30k€ est prévue pour les annulations de titres de recettes antérieurs. Il est précisé que la M57 ne prévoit plus l'imputation en charges exceptionnelles des intérêts moratoires ou des charges exceptionnelles de gestion, considérant celles-ci comme des charges faisant partie des aléas usuels dans le fonctionnement d'une collectivité.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA PREV 2025	BP2026
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	559k€	600k€	581k€	650k€	416k€
70 PRODUITS DES SERVIC.DU DOMAINE ET VENTES	2 525k€	3 781k€	3 659k€	3 723k€	3 781k€
73 IMPOTS ET TAXES	38 038k€	41 014k€	42 133k€	42 844k€	43 157k€
74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	219k€	208k€	205k€	215k€	11 251k€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	214k€	487k€	275k€	300k€	238k€
76 PRODUITS FINANCIERS	0k€	0k€	0k€	129k€	0k€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	725k€	0k€	2 482k€	5k€	5k€
78 REPRISES SUR PROVISIONS	450k€	0k€	0k€	0k€	500k€
Total général	51 715k€	55 067k€	59 601k€	58 601k€	59 348k€

Accès de réception en préfecture
974 21974 0081-2025-17-0805-01-025-21-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Le chapitre 73 impôts et taxes affiche une évolution prudente (+0,6%). La recette prévisionnelle de la taxe foncière 2026 tient compte de la revalorisation annuelle des bases de 1,0% (inflation) et d'une augmentation physique de 1,7%, les taux de fiscalité directe seront inchangés en 2025. L'octroi de mer en baisse de -1,9%.

Le chapitre 74 dotations et participations est en légère augmentation comparé à 2025, sous l'impulsion de l'évolution de la DACOM et de la DGF pour la part population. Un réajustement sera effectué lors du vote du budget supplémentaire après réception des notifications 2026. Le montant des inscriptions de certaines actions financées telles que le PAT et la cité éducative sont en diminution dans l'attente des nouvelles notifications.

Le chapitre 70 prestations de services : La recette prévisionnelle 2026 prend en compte la quasi-stagnation des tarifs de la restauration compensée par une augmentation du nombre de rationnaires.

Le chapitre 013 atténuation de charges, prévoit principalement les recettes issues du personnel mis à disposition et la perception des indemnités journalières ou d'assurance sur les charges de personnel. Un montant prévisionnel inscrit inférieur aux deux derniers exercices.

4. Montant du budget consolidé

Accusé de réception en préfecture 974-219740081-20251217-08DEC2025-2-DE Date de télétransmission : 23/12/2025 Date de réception en préfecture : 23/12/2025						
Budget Principal dépenses et recettes réelles						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement						
Dépenses	43 775 318	45 026 184	47 575 957	50 762 262	53 828 592	54 217 730
Recettes	46 827 229	51 715 022	55 066 974	59 600 835	58 925 249	59 347 730
Investissement						
Dépenses	15 361 888	18 061 117	16 901 770	17 733 014	24 512 108	21 606 039
Recettes	8 990 052	15 648 121	13 504 346	14 229 795	19 415 451	16 476 039
Budget Annexe Cimetière dépenses et recettes réelles						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement						
Dépenses	4 661	3 359	22 035	17 575	17 000	17 500
Recettes	7 317	9 223	10 135	16 536	17 000	17 500
Budget Annexe ZAC Moulin Joli dépenses et recettes réelles						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement						
Dépenses					9 600 000	700 500
Recettes					100 000	1 886 300
Investissement						
Dépenses	15 361 888	18 061 117	16 901 770	17 733 014	0	1 606 300
Recettes	8 990 052	15 648 121	13 504 346	14 229 795	9 500 000	420 500
Budgets consolidés						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement						
Dépenses	43 779 979	45 029 544	47 597 992	50 779 837	63 445 592	54 235 230
Recettes	46 834 546	51 724 245	55 077 109	59 617 371	59 042 249	59 365 230
Investissement						
Dépenses	15 361 888	18 061 117	16 901 770	17 733 014	24 512 108	23 212 339
Recettes	8 990 052	15 648 121	13 504 346	14 229 795	28 915 451	16 896 539
Total dépenses	59 141 868	63 090 661	64 499 762	68 512 851	87 957 700	77 447 569
Total recettes	55 824 598	67 372 366	68 581 455	73 847 166	87 957 700	76 261 769

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute, exprimée par la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute, illustre la capacité de la collectivité à financer, à travers son fonctionnement habituel, ses activités d'investissement telles que les remboursements de dettes et les dépenses d'équipement.

CAF Brute (Recettes nettes réelles de fonctionnement – Dépenses nettes réelles de fonctionnement) : **+5,13M€** (+5,10M€ au BP 2025)

L'épargne nette, représentée par la Capacité d'Autofinancement (CAF) nette, évalue la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement avec ses propres ressources de fonctionnement, une fois déduits les remboursements de capital de la dette.

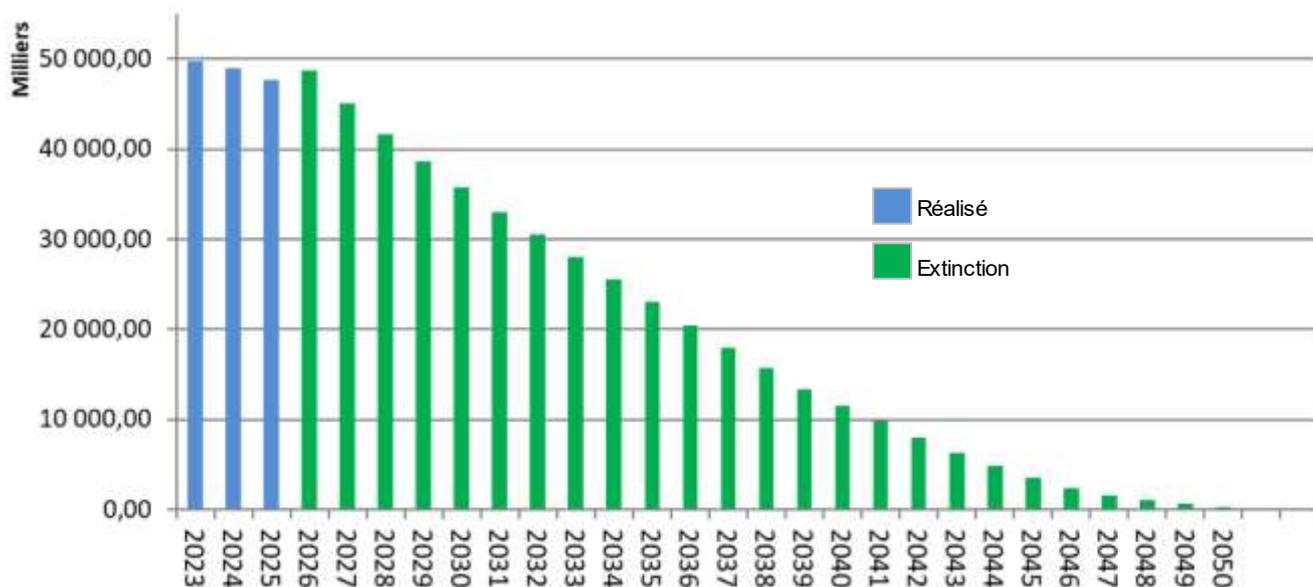
CAF nette (CAF Brute – Remboursement en capital de l'emprunt) : **+1,2 M€** en 2026 (+1M€ au BP 2025).

6. Niveau d'endettement de la collectivité (encours de dette)

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20251217-08DEC2025-2-DE
Date de télétransmission : 29/12/2025
Date de réception en préfecture : 03/12/2025

En ce qui concerne l'encours de la dette, englobant le remboursement d'une trentaine d'emprunts. Après un désendettement constaté ces 3 dernières années, pour 2026 une prévision de 7 ME d'emprunt (dont 1ME à court terme) est inscrite. La réalisation effective au cours de l'année 2026 dépendra de l'avancement des opérations et des subventions obtenues après le vote du budget.

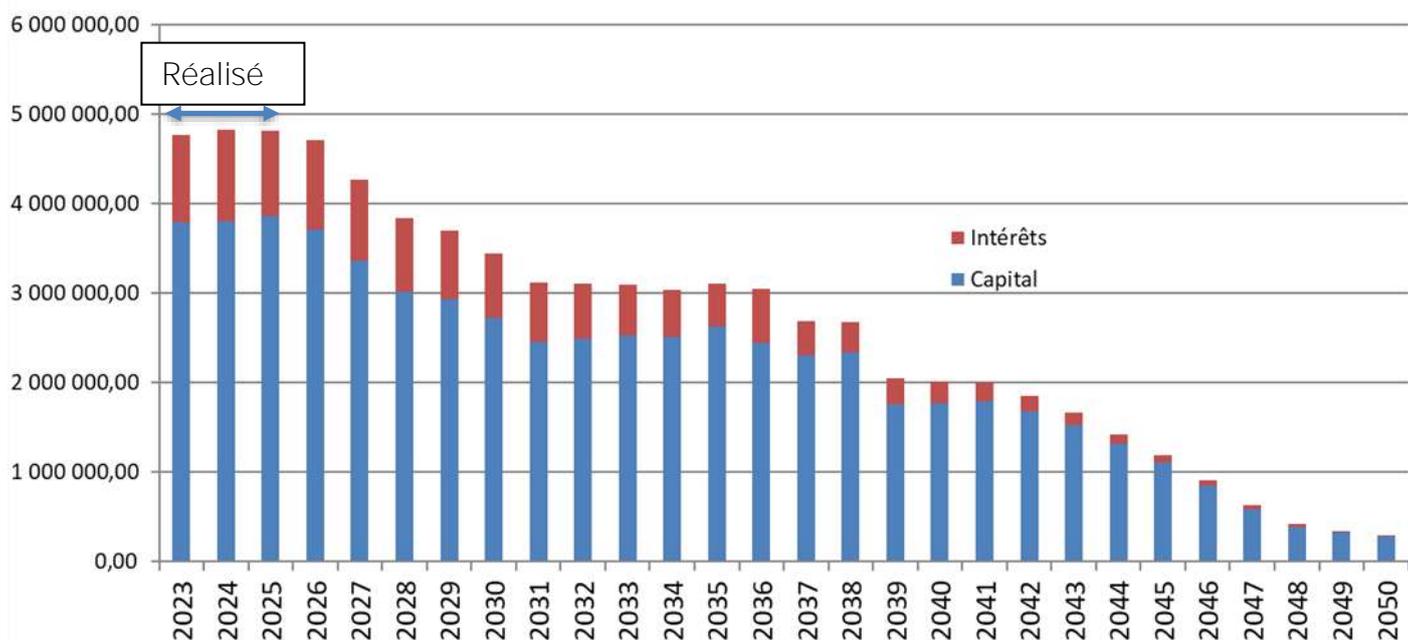
Capital restant dû au 01/01



L'évolution des annuités est présentée ci-dessous

De 2023 à 2025 annuités effectivement payées

A compter de 2026 annuités prévisionnelles hors nouveaux emprunts



7. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure la période nécessaire pour que la collectivité se désengage de ses dettes, exprimée en années.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20251217-08DEC2025-2-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Capacité de désendettement = Dette / Épargne brute

Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement de la Commune sera inférieure à 10 années (estimation à 8).

Les prévisions du BP2026 indiquent un ratio de 9,5 années (11,3 années dans le ROB2026).

8. Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité des ménages pour l'année 2026 demeureront inchangés. Cependant, les ménages verront leur contribution légèrement augmenter en raison de la réévaluation des bases fiscales, conformément à un taux d'inflation établi sur une période de 12 mois se terminant en novembre 2025 soit +1 % (Loi de finances 2026).

9. Charges de personnel

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel : compte tenu de la maîtrise des charges de personnel en 2025, la même prévision 2025 est reconduite pour 2026. Ce montant est susceptible d'évolution selon les répercussions éventuelles de la loi de finances et des quotas PEC qui seront précisés dans le courant du 1er semestre 2026 sachant qu'une réduction de 50% de l'enveloppe nationale est envisagée par l'Etat.

Evolution des effectifs 2021-2026

